Maîtriser le B.A.BA des RH pour Dirigeants et Managers

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ :

À l'issue de la formation, vous serez capable d'identifier les obligations essentielles en matière de ressources humaines, d'adopter les bonnes pratiques adaptées à votre TPME et de prioriser votre plan d'action RH en lien avec votre stratégie d'entreprise

ACTION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL ET EN INTER-ENTREPRISES :

Date : 17 mars 2027
Durée : 1 jour - 7 heures
Lieu : Vénétis Vannes

PUBLIC VISÉ :

Dirigeants et managers de TPME exerçant des responsabilités d'encadrement et amenés à prendre ou relayer des décisions RH au quotidien

PRÉ REQUIS :

- Aucun prérequis en ressources humaines ou en droit du travail.
- Être dirigeant ou manager, ou exercer une fonction comportant des responsabilités managériales/RH en TPME

MODALITE D'INSCRIPTION :

Les inscriptions sont à faire auprès du service formation :



Isabelle BOZEC
i.bozec@venetis.fr
06 70 10 44 74



Rachel JEHANNO
r.jehanno@venetis.fr
07 88 64 94 97

OBJECTIFS OPERATIONNELS VISÉS :

- Identifier les principales obligations légales et conventionnelles qui structurent la gestion des RH au quotidien
- Sécuriser les étapes clés du parcours salarié, de la définition du besoin en recrutement jusqu'à la fin du contrat
- Adopter une posture managériale adaptée pour traiter les situations individuelles et collectives dans le respect du droit du travail
- Évaluer l'organisation RH de son entreprise et formaliser un plan d'action priorisé directement applicable à son contexte professionnel

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :

La formation s'appuie sur :

- Une boite à outils RH prête à l'emploi à l'issue de la formation
- Des ateliers collaboratifs à partir des retours d'expériences
- La construction d'un plan d'action individualisé activable au retour dans l'entreprise

BONUS DE LA FORMATION



Chez Vénétis, vous bénéficiez sur demande **d'un accompagnement de notre formatrice jusqu'à 3 mois** après votre formation pour ancrer durablement vos acquis et passer rapidement à l'action.

ASSOCIATION VENETIS – 6 Rue Henri Becquerel – CP 73 – P.I.B.S – 56038 VANNES CEDEX - Tél : 02.97.54.64.70
Siret 41067874200025 – www.venetis.fr – gle@venetis.fr - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53561017556 auprès du préfet de région de BRETAGNE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - Certificat QUALIOPI N°262107 – MAJ 10.2026

www.venetis.fr

PROGRAMME :

Identifier les principales obligations légales et conventionnelles qui structurent la gestion des RH au quotidien

- Repérer les sources juridiques applicables : Code du travail, convention collective, accords collectifs et règles internes
- Identifier les fondamentaux de l'administration du personnel : contrat de travail, paie, congés, absences, registre du personnel, affichages obligatoires, DUERP et obligations liées aux seuils d'effectif
- Comprendre le rôle, les missions du CSE à partir de 11 salariés et les obligations de l'employeur
- *Réaliser une auto-évaluation de votre organisation RH et des principaux processus administratifs et de paie.*

Sécuriser les étapes clés du parcours salarié, de la définition du besoin en recrutement jusqu'à la fin du contrat

- Cartographier le parcours collaborateur : attirer, recruter, intégrer, manager, développer les compétences et organiser la fin de la relation de travail
- Poser les bases de la gestion des compétences : fiches de fonction/poste, entretiens, exploitation des informations recueillies et plan de développement des compétences
- Identifier les points de vigilance lors des différents modes de fin de contrat : fin de CDD/alternance, démission, départ à la retraite, rupture conventionnelle et licenciement
- *Analyser des situations vécues par les participants et identifier les actions permettant de sécuriser les pratiques RH.*

Adopter une posture managériale adaptée pour traiter les situations individuelles et collectives dans le respect du droit du travail

- Distinguer ce qui relève de la fonction RH et de l'acte managérial
- Identifier les sujets individuels et collectifs nécessitant vigilance, traçabilité ou accompagnement
- Mettre en cohérence pratiques managériales, organisation, valeurs et principes d'action
- *Échanger sur les pratiques professionnelles et analyser des cas réels apportés par les participants.*

Évaluer l'organisation RH de son entreprise et formaliser un plan d'action priorisé directement applicable à son contexte professionnel

- Relier les sujets RH aux enjeux d'organisation et de stratégie de l'entreprise
- Identifier ce qui doit être réalisé par le dirigeant ou le manager, et ce qui doit être délégué, outillé ou confié à un partenaire
- Consolider les actions identifiées au fil de la journée dans un plan d'action RH réaliste et priorisé
- *Définir ses priorités et sélectionner les outils adaptés, directement mobilisables dans sa TPE/PME.*

FORMATRICE :

Juliette MUCCHIELLI, Directrice Générale de Vénétis, professionnelle des RH dans les TPME, forme et accompagne les dirigeants et leurs entreprises dans leurs enjeux d'organisation, de management et de ressources humaines sur le territoire breton depuis plus de 15 ans.

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :

15 jours minimum à date de retour de la convention signée.

LE SUIVI PEDEGOGIQUE ET LA COORDINATION

Le suivi pédagogique et la coordination de la formation sont sous la responsabilité de Isabelle BOZEC responsable pédagogique, qui veille à la qualité et à la conformité des contenus dispensés. Coordonnées : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 74

INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Le taux de satisfaction concernant les formations réalisées chez VENETIS Formation au premier semestre en 2026 est de 93%. Le taux de recommandation est de 100% sur le premier semestre 2026.

SUIVI ET ÉVALUATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

Chaque participant réalise un test de positionnement en amont de la formation. Une grille d'autoévaluation des acquis est complétée en début et fin de formation et enfin une évaluation à l'issue de la formation (à chaud) est également proposée pour mesurer la satisfaction et les acquis en fin de session.

SANCTION DE LA FORMATION :

Un certificat de réalisation est remis individuellement à chaque stagiaire et à son employeur.

A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Notre organisme de formation peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Ainsi, si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter directement, Isabelle BOZEC : 06.70.10.44.74 / i.bozec@venetis.fr

DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS :

Toutes les actions de formation dispensées par VENETIS font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties.
Tout document contractuel est accompagné du parcours de l'action de formation, de la convention détaillée et du règlement intérieur de la formation.

ENGAGEMENT QUALITÉ :

VENETIS satisfait aux exigences du Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et le certificat QUALIOPI.
Vous trouverez sur notre site les pièces téléchargeables, le règlement intérieur et certificat QUALIOPI.

DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Différents dispositifs de financement sont accessibles en fonction de votre financeur public. L'équipe Vénétis Formation est à votre disposition pour vous accompagner dans le choix de vos formations et la gestion de vos démarches administratives.

Contactez-nous :
Isabelle BOZEC : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 74
Rachel JEHANNO: r.jehanno@venetis.fr -07 88 64 94 97

Identifiez votre OPCO en visitant le site France compétences : " Quel est mon-opco ? "

POUR ALLER PLUS LOIN : NOS FORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Actualiser sa vision de l'IA pour mieux diriger sa TPE/ PME

Gardez une longueur d'avance.

Recruter sans être recruteur pour dirigeants et managers

Venez composer votre boîte à outil du "bon recruteur".

et bien d'autres encore....

Des formations dans un cadre propice au partage, aux échanges et à l'expérimentation






ASSOCIATION VENETIS – 6 Rue Henri Becquerel – CP 73 – P.I.B.S – 56038 VANNES CEDEX - Tél : 02.97.54.64.70
Siret 41067874200025 – www.venetis.fr – gle@venetis.fr - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53561017556 auprès du préfet de région de BRETAGNE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - Certificat QUALIOPI N°262107 – MAJ 10.2026

www.venetis.fr